



REGLEMENT DU CONCOURS ENERGIA CHALLENGE 2010

1. OBJET DU CONCOURS

Le concours est proposé aux étudiants en dernière année de leur formation sur la base d'une réflexion sur un thème lié à l'industrie de l'offshore pétrolier et parapétrolier. La participation peut être individuelle ou par groupe (maximum 3 personnes).

Tous les documents remis dans le cadre de ce concours pourront être diffusés sur la scène internationale par l'AOP, l'AFTP, le GEP et le partenaire industriel, sauf demande de confidentialité des auteurs.

2. LE SUJET

Votre sujet de fin d'année sur un thème - l'Offshore de demain pour les Energies fossiles : valorisation du CO2 ; des gaz associés ; d'alimentation en énergie des infrastructures éloignées,.... »-

Pertinence du propos, réalisme des solutions, solidité scientifique, imagination et créativité, forme et qualité de la présentation seront évalués. Le texte peut être en français ou en anglais. Certains aspects pourront être traités en confidentialité par l'AOP, l'AFTP, le GEP et le partenaire industriel.

3. CALENDRIER

28 octobre 2009	Lancement du concours aux Journées du Pétrole
20 janvier 2010	Limite de dépôt des candidatures
15 mai 2010	Remise des mémoires / projets
début juin 2010	Sélection des trois finalistes
15-20 juin 2010	Soutenance des mémoires
9 juillet 2010	Annonce des résultats
Octobre 2010	Remise officielle des prix aux « Journées du Pétrole »

4. JURY ET PARTENARIAT

Le partenaire industriel du concours en 2010 est la société Technip.

Le jury est composé de 4 membres :

- Un président, désigné par l'entreprise partenaire.
- Deux professionnels du parapétrolier.
- Un représentant de l'AOP.

Les décisions sont prises à la majorité du jury. La voix du président compte double. Les décisions du jury ne sont pas contestables.

5. SOUTENANCE

La soutenance a lieu en région Ile de France. Les candidats doivent s'assurer de leur disponibilité à la période indiquée ci-dessus. Les frais de déplacement et nuitée hors départements 75, 77, 78, 91 à 95 seront pris en charge par l'AOP.

6. PRIX

Les candidats présélectionnés seront gracieusement inscrits à l'AOP et à l'AFTP pendant un an.

Le premier prix s'élève à 2.500 €

Le deuxième prix s'élève à 1.500 €.

Le troisième prix s'élève à 1.000 €.

Dans le cas d'un groupe, le montant du prix est divisé par le nombre de participants. Les lauréats doivent s'assurer de leur disponibilité pour la participation à la conférence « les Journées du Pétrole » en octobre 2010 à laquelle ils seront invités.

Le prix n'est pas transférable, en cas d'indisponibilité du premier lauréat et quelle qu'en soit la raison, le jury invitera le deuxième lauréat. En cas d'indisponibilité, et quelle qu'en soit la raison, le jury invitera le troisième lauréat, en cas d'indisponibilité l'invitation est reportée au concours de l'année suivante.

Les lauréats bénéficieront d'une relation privilégiée avec le partenaire industriel et l'AOP pendant un an (invitations, événements, visites, etc.).

7. DIVERS

Les échanges se feront par courrier électronique uniquement : energiachallenge2010@technip.com